Procès-verbal du Bureau Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mercredi 18 janvier 2023

Lieu : Communauté de Communes du Plateau de Frasne et Val du Drugeon
Date de la convocation : 11 janvier 2023

Membres - Département en exercice : **2** Membres - EPCI en exercice : 8

Membres présents : 2 Membres présents : 5

Nombre de suffrage exprimés **7**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à neuf heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et val du Drugeon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	x
CC Portes du Haut Doubs		
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	Excusé
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1 Approbation PV du 15 novembre 2022 2
2 Retour commission Prévention des inondations du 10/01....2
3 Préparation du débat d'orientations budgétaires 2
4 Attribution marché travaux restauration ruisseaux Raffenot et Vergetolles....6
5 Etude AVP phase 1 travaux Doubs Arçon : suite à apporter à la consultation....7
6 Validation convention suivi Quarstic 2023 7
7 Validation convention avec le SNO tourbières sur la RNR de Frasne Bouverans....8
8 Convention avec la SAFER du Doubs 8
9 Programmation des 1ers ateliers de l'étude prospective changement climatique 9
10 Questions et points d'informations divers....9

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

1 Approbation PV du 15 novembre 2022

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 15 novembre dernier.

Délibération N°BS-2023-01 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 Retour commission Prévention des inondations du 10/01

La commission Prévention des Inondations s'est tenue le 10 janvier dernier à L'hôpital du Grosbois.

Il a été proposé pour l'année 2023 les orientations suivantes :

- Digue de Bannans :
  - Régularisation administrative de la digue de Bannans, dossier déposé janvier ou février
  - Consignes de gestion en crues : système d'astreinte à mettre en place au sein de l'EPAGE avec 1 élu référent et 2 élus en appui, 1 cadre référent et un cadre en appui, 1 technicien référent pour les visites de terrain avec 1 technicien en appui. A discuter courant janvier et février pour validation en comité syndical en mars. De plus il est convenu de venir en appui, si besoin, à la commune dans le cadre de la rédaction du plan de sauvegarde communal. Christian Vallet indique qu'il semble nécessaire de proposer au maire de faire une information en conseil municipal sur ce dossier au vu des enjeux.
- Suite de l'étude hydraulique sur le Doubs (Pontarlier et Doubs)
- Avant-projets d'amélioration des conditions d'écoulement en crue du ruisseau de Vaux à Montgesoye et du Bief de Vau à Rurey : sollicitation des communes pour connaître leur positionnement et celui des riverains
- Etude hydraulique du Dahon à Valdahon : courrier à la commune pour les questionner sur leur volonté de porter en parallèle un schéma directeur eaux pluviales comme cela avait été envisagé à un moment.
- Deux diagnostics ruisseaux enterrés à prévoir sur les ruisseaux de Mambouc à Ornans et du Toulombief à Pontarlier.
- Ouvrages hydrauliques : travaux divers pour améliorer le fonctionnement des vannes (changement d'un vérin sur barrage Rivex à Ornans, modification système ouverture à Vuillafans…) et choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de génie civil, hydraulique et électromécanique sur le barrage rivex (travaux 2024).

3 Préparation du débat d'orientations budgétaires

Olivier Billot présente le tableau de synthèse de clôture de 2023 du Budget principal, ci-dessous :

Analyse	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement courant	917 692,29	1 051 320,32	1 463 072,39	1 663 450,43
Dépenses de fonctionnement courant	948 963,66	974 170,60	1 165 652,01	1 239 202,95
Dépenses pour Subventions d'équilibre des budgets annexes	20 000,00	16 500,00		196 569,85
Epargne de gestion	**-51 271,37**	**60 649,72**	**297 420,38**	**227 677,63**
Résultats financiers	-10 890,48	-17 937,09	-9 407,87	-9 466,52
Résultats exceptionnels	-1 921,40	-5 171,65	6 365,74	5 519,93
Epargne brute	**-64 083,25**	**37 540,98**	**294 378,25**	**223 731,04**
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	33 809,03	43 993,09	32 098,55	21 781,43
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**-97 892,28**	**-6 452,11**	**262 279,70**	**201 949,61**

Dépenses réelles d'investissement	2 021 014,29	733 489,82	1 300 110,17	513 879,56
Emprunts remboursés infine	0,00	400 000,00	0,00	1 300 000,00
Recettes réelles d'investissement	1 198 430,41	1 443 927,74	625 997,69	729 833,47
Besoin de financement	**822 583,88**	**-310 437,92**	**674 112,48**	**1 084 046,09**
Emprunts nouveaux	1 300 000,00	0,00	400 000,00	0,00
Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	**379 523,84**	**303 985,81**	**-11 832,78**	**-882 096,48**
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	**379 523,84**	**303 985,81**	**-11 832,78**	**-882 096,48**
Résultat reporté de l'exercice N-1	548 140,85	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72
Résultat de l'exercice N au 31/12	**927 664,69**	**1 231 650,50**	**1 219 817,72**	**337 721,24**
Résultat de l'exercice net des RAR	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	337 721,24
Dette au 31 12	1 566 193,75	1 122 200,66	1 490 102,11	168 320,68

* intégration à compter de 2021 de 100 % des cotisations des membres en recette de fonctionnement

3.1 Budget général – section de fonctionnement

3.1.1 Les études

Un certain nombre d'études étaient prévues sur les volets Animation SAGE, GEMA (dont ENS), PI et Natura 2000 en 2022. Certaines d'entre-elles ont été décalées ou ont démarré en fin d'année ne donnant pas lieu à facturation sur 2022. Elles seront donc à réinscrire en 2023 en crédits reportés ou nouveaux crédits.

Il s'agit notamment :
Animation SAGE (financements attendus 50 %) :

- Etude Flux admissible :120 k€ TTC : pas engagée car attente 1ers résultats programme Nutrikarst du BRGM
- Etude prospective changement climatique sur la ressource en eau : 190 k€ TTC : démarrée en 2022

Gestion des milieux aquatiques (financements attendus 50 %)

- Etude Jougnena : 60 à 80 k€ TTC : cahier des charges quasi-finalisé, lancement 1er trimestre 2023
- Compléments études qualité eau (affluents haute loue notamment) : 25 k€ TTC ; cahier des charges quasi-finalisé, lancement 1er trimestre 2023

Prévention des inondations (pas de financement)

- Etudes/diagnostics cours d'eau (ruisseau Dahon, Mambouc, Toulombier) : 36 k€ TTC.

Les nouvelles études prévues ou envisagées pour 2023 concernent :

- L'avant-projet détaillé de restauration du lac St Point et l'élaboration du dossier règlementaire : 180 k€ TTC (financement à 80 %) (résultat des offres début février, avec décision au
- Une recherche des secteurs d'apports d'eau fraiche sur la Loue en étiage, par caméra thermique : 30 à 40 k€ TTC.

3.1.2 Les frais de personnel

En termes d'évolution de personnel, le poste d'animateur agro-environnement / foncier n'a pu être pourvu en 2022. Cela s'explique sans doute par le contexte général sur les difficultés de recrutement mais aussi peut être du fait de la fiche de poste qui associe deux missions distinctes.
Cette vacance de poste pose de réelles difficultés au regard du démarrage du programme LIFE climat mais aussi des opérations de restauration de milieux aquatiques prévues au contrat de bassin.

Par ailleurs, Jennifer Millat Carus, chargée de mission milieux aquatiques sera en congé maternité pendant l'été, ce qui va nécessiter de décaler certains projets et risque d'entraîner une surcharge sur ses collègues déjà très chargés.

Il pourrait être envisagé la solution suivante :

- Transformation du poste en animateur foncier à temps plein (Un financement d'1/2 ETP à 70 % est déjà acquis auprès de l'Agence de l'eau et un complément de financement serait envisageable dans le cadre du partenariat avec le groupe BEL)
- Embauche en surcroit de travail sur 8 à 12 mois d'un chargé de mission Natura 2000 sur le volet agroécologie, sachant que le financement 2022 non consommé pourrait être reporté sur 2023 (soit au vu des crédits disponibles 10 mois financés à 100 %).

Les autres évolutions à envisager sont les suivantes :

- Mise en place d'un système d'astreinte pour la prévention des inondations (surveillance de la digue de Bannans et potentiellement gestion des ouvrages hydrauliques sur la Loue)
- Amélioration des certains critères de l'IFSE (régime indemnitaire) pour mieux reconnaître les acquis de l'expérience

Les membres du bureau valident ces propositions d'orientations en matière de RH.

L'évolution maximale en termes de personnel pourrait ainsi être la suivante :

Agents 2022 prévisionnel	Agents 2022 réel	Agents 2023 prévisionnel
BARBAZ Camille	BARBAZ Camille	BARBAZ Camille
BARBIER DODANE Amélie	BARBIER DODANE Amélie	BARBIER DODANE Amélie
COULOMBIER Adèle	COULOMBIER Adèle	COULOMBIER Adèle
CRETIN Emmanuel	CRETIN Emmanuel	CRETIN Emmanuel
DELVAL Sarah	DELVAL Sarah	DELVAL Sarah
KNAEBEL Benjamin	KNAEBEL Benjamin	KNAEBEL Benjamin
LE NAGARD Maud	LE NAGARD Maud	LE NAGARD Maud
MAGNON Geneviève	MAGNON Geneviève	MAGNON Geneviève
MEHL Elodie	MEHL Elodie	MEHL Elodie
MILLAT CARUS Jennifer	MILLAT CARUS Jennifer	MILLAT CARUS Jennifer
NICOLET Jérémy stagiaire	NICOLET Jérémy stagiaire	NICOLET Jérémy stagiaire
PICHARD Adeline	PICHARD Adeline	PICHARD Adeline
RESCH Jean-Noël	RESCH Jean-Noël	RESCH Jean-Noël
SAURET Michel	SAURET Michel	SAURET Michel
VISENTINI Chloé	VISENTINI Chloé	VISENTINI Chloé
VERJAT Alexa - Apprenti	VERJAT Alexa - Apprenti	VERJAT Alexa - Apprenti
VOLPOET Romain - Apprenti	VOLPOET Romain - Apprenti	VOLPOET Romain - Apprenti
		Nouvel apprenti sept à dec 2023
Poste agro/foncier 9 mois		Poste agro environnement 9 mois
		Poste animation foncière 6 mois
		Remplacement congé mat 6 mois

La masse salariale pourrait donc un peu augmenter en 2023 par rapport au BP 2022. Néanmoins pour les postes agroenvironnement et foncier des financements acquis ou potentiels conséquents sont prévus.

	Comptes imputation	2022 Prévisionnel	2022 Réalisé	2023
	64131 Rémunération + charges contractuels	278 000.00 €	202 948.58 €	
	6451 Cotisations URSSAF	104 000.00 €	95 303.12 €	
	6453 Cotisation caisse retraite	86 000.00 €	71 560.40 €	
	6454 Cotisation ASSEDIC	10 500.00 €	8 737.64 €	
	64111 Salaire brut + Charges patronales	270 000.00 €	262 984.08 €	
TOTAL charges rémunération		748 500.00 €	641 533.82 €	771 354.65 €
TITRES RESTAURANTS	6478 Autres charges sociales		12 281.54 €	31 814.67 €
TOTAL indemnités Elus	6531 Indemnités élus	39 000.00 €	37 867.53 €	40 794.72 €
	Diff réalisé 2022/prévisionnel 2023		691 682.89 €	843 964.04 €

Jean-Claude GRENIER indique qu'il serait intéressant d'avoir le montant de financement en face de chaque poste afin d'avoir la part d'autofinancement de l'EPAGE. Cyril THEVENET indique que ce sera fait pour la présentation des OB en comité syndical.

3.2 Budget général – section d'investissement

L'année 2022 était une année de transition sur le plan des investissements à la suite de la finalisation de chantiers conséquents en 2021 et à des phases d'études avant-projet en cours sur de nombreux cours d'eau.
Sous réserve des nouvelles modalités d'instruction des dossiers Loi sur l'eau, liées à l'Arrêt du 31 octobre 2022 du Conseil d'Etat, l'année 2023 verra la réalisation de nouveaux travaux suite à la finalisation des études avant-projets :

- La 2ème tranche de travaux sur le ruisseau de St Rénobert à Lavans Quingey, estimation 430 k€ H.T
- Une 1ère tranche de travaux sur les ruisseaux de Raffenot et de Vergetolles à Châteauvieux les fossés et Vuillafans : voir résultat de consultation en point 4 (offres de 320 à 450 k€ H.T.)
- Une 1ère partie des travaux de restauration de la zone humide de Tarcenay (partie déboisement)
- Divers travaux sur les ouvrages hydrauliques (voir point 1 ci-dessus) pour environ 60 k€ H.T.

Plusieurs études avant-projet sont prévues également :

- 1ère tranche sur le Doubs entre Arçon et Maison du Bois (consultation faite voir point 5)
- 1ère tranche AVP sur le haut lizon (étude qui était stoppée dans l'attente d'échange avec les communes et les exploitants agricoles qui devrait pouvoir reprendre)
- Restauration de la confluence du Ruisseau de Friard avec le Doubs à Oye et Pallet

Pour le budget Annexe LIFE Tourbières du Jura, les résultats de clôture 2022 sont les suivants :

Analyse	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement courant	464 735,00	505 073,27	714 272,83	241 569,85
Dépenses de fonctionnement courant	34 288,93	206 196,14	61 534,49	44 697,00
Epargne de gestion	**430 446,07**	**298 877,13**	**652 738,34**	**196 872,85**
Résultats financiers	-651,65	-582,69	-430,00	-322,50
Résultats exceptionnels	-3 281,28	-13 644,05	1 430,01	0,00
Epargne brute	**426 513,14**	**284 650,39**	**653 738,35**	**196 550,35**
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	152 815,00	0,00	100 000,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**426 513,14**	**131 835,39**	**653 738,35**	**96 550,35**
Dépenses réelles d'investissement	785 997,58	277 998,15	890 106,27	3 059,54
Recettes réelles d'investissement	1 110,22	262 132,41	108 242,69	38 481,93
Besoin de financement	**784 887,36**	**15 865,74**	**781 863,58**	**-35 422,39**

Emprunts nouveaux	0,00	100 000,00	0,00	0,00
Variation du Fond de roulement	**-358 374,22**	**215 969,65**	**-128 125,23**	**131 972,74**
Résultat reporté de l'exercice N-1	162 496,00	-195 878,22	20 091,43	-108 033,80
Résultat de l'exercice N au 31/12	**-195 878,22**	**20 091,43**	**-108 033,80**	**23 938,94**
Dette au 31 12	152 815,00	100 000,00	100 000,00	0,00

Ce budget est en train de s'éteindre, avec le dernier versement de FCTVA en 2023, il pourra ensuite être clôturé.

Pour l'année 2023 sur le LIFE Climat Tourbières du Jura, les premières études vont débuter, tout comme les travaux sur la tourbière de Porfondrez à Bannans.

4 Attribution marché travaux restauration ruisseaux Raffenot et Vergetolles

Les travaux de restauration du Raffenot et du Vergetolles à Vuillafans et Châteauvieux-les-Fossés consistent principalement à :

- Recharger le lit actuel du ruisseau de Vergetolles sur un linéaire d'environ 0.5km,
- Reméandrer ce même ruisseau avec rebouchage du lit actuel sur environ 0.5km,
- Mettre en place des éléments de diversification du lit mineur (microseuils sur environ 0.5km)
- Aménager ou supprimer 3 ouvrages sur le ruisseau de Vergetolles qui contraignent la continuité écologique.

L'estimation financière effectuée au stade Avant-Projet-Détaillé est de 466 630 euros TTC. Les travaux sont financés à 70% par l'AERMC et à environ 30% par SNCF Réseaux (mesure supplémentaire pour l'environnement en lien avec la ligne TGV Rhin Rhône).
Philippe Alpy fait remarquer qu'un tel taux de financement n'est pas ordinaire et reflète la capacité des équipes pour mobiliser des fonds qui demandent souvent de la réactivité (appels à projets).
Une consultation des entreprises a été menée du 29/11/2022 au 09/01/2023, 17h (date limite de remise des offres électroniques sur la plate-forme klekoon).

3 candidats ont remis une offre dans le délai imparti :

- Groupement Vinci Construction terrassement / Jura Natura Service, le 06/01/2023 à 15h32,
- Le groupement TP Mourot/France Clôture Environnement, le 09/01/2023 à 11h11,
- L'entreprise FAMY, le 09/01/2023 à 16h02.

Le critère prix était pondéré à 45% et le critère technique à 55%.

TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 2			
Entreprise	Grpmt VINCI / JNS	Grpmt MOUROT / FCE	FAMY
Montant de l'offre (€ TTC)	**385 185 €**	**438 090 €**	**545 515 €**
Critère technique - Note sur 100	100	65	79
Critère Technique - Classement	1	3	2
Critère prix - Note sur 100	100	88	71
Critère prix - Classement	1	2	3
Note sur 100 (général)	100	75	75
Classement général	**1**	**3**	**2**

Délibération N°BS-2023-02 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du groupement VINCI/JNS pour un montant de 385 185 € TTC
- Autorise le Président à signer et notifier le marché correspondant

5 Etude AVP phase 1 travaux Doubs Arçon : suite à apporter à la consultation

Lors du précédent il avait été indiqué que suite à la consultation pour l'étude AVP de la 1ère tranche de restauration du Doubs à Arçon, seul le cabinet Artélia avait répondu pour un montant de 54 975 € H.T.
Le bureau d'étude indiquait dans son offre qu'il semblait nécessaire d'intégrer dans l'étude le tronçon du Doubs aval jusqu'au seuil d'Arçon qui constitue une limite hydraulique et qu'il est prévu d'araser.

Dans le cadre de la négociation engagée avec le bureau d'étude, en intégrant le tronçon aval du Doubs jusqu'au seuil d'Arçon le montant total est de 62 975 € H.T.

Olivier Billot indique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec la commune d'Arçon et avec la commune de Doubs concernée par des parcelles. La question se pose d'aller jusqu'au pont d'arçon, pour donner plus de visibilité publique aux travaux. La compréhension du projet est très importante, pour cela une nouvelle réunion a lieu avec les propriétaires et les exploitants le 25 janvier 2023. A priori, les exploitants sont prêts à rendre l'accès plus facile aux travaux, en effet cela représente quand même environ 1 500 camions qui se rendront sur la zone de dépôt. Le travail porte deux objectifs, en premier améliorer la qualité des habitats aquatiques Doubs, en second lieu de répartir les pertes sur un linéaire plus important.

Au niveau chiffrage, le montant en intégrant le tronçon jusqu'au pont d'arçon n'est pas connu, la demande a été réalisé auprès du bureau d'étude le 17 janvier 2023. Il est décidé d'attendre d'avoir la nouvelle offre financière avant de prendre une décision.

6 Validation convention suivi Quarstic 2023

Le Département du Doubs, le BRGM et le SMIX Loue (dont les compétences ont été reprises par l'EPAGE) ont mis en place un partenariat en 2015 pour mettre en place un suivi en semi-continu, de moyen/long terme des nutriments azotés et phosphorés sur le bassin versant de la Loue.

Le programme s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui avec des adaptations (diminution des stations de suivi et de la fréquence d'analyse) afin de pouvoir inscrire dans la durée ces relevés.

Le Département a mené en 2022 plusieurs vérifications pour tester la validité des données de phosphore qui sont régulièrement supérieures aux valeurs mesurées par les réseaux de suivi de l'Agence de l'eau (les protocoles et modalités de prélèvement sont différentes). Différents tests sont en cours et se poursuivront début 2023 pour voir quelles données pourront être validées. Les données de nitrates sont bien valides.

L'année 2023 pourrait être la dernière année du réseau, celui-ci ayant permis de quantifier précisément les flux de nitrates notamment.

Pour 2023, les stations suivies sont :
- Le Doubs à Arçon,
- La Loue à Chenecey-Buillon,
- Le Lison à Nans-sous-Saint-Anne.

Pour cette dernière station, seule une sonde mesurant en continu la température, l'oxygénation, le pH et la conductivité est en place.

Les conditions sont les mêmes que la convention précédente
L'EPAGE HDHL s'engage, à assurer :
- la récupération des échantillons d'eau et à les transmettre au laboratoire d'analyse retenu par le Département
- le relevé des données des différentes sondes installées,
- la surveillance, le suivi, l'entretien courant et la maintenance des installations,
- la transmission au Département des données brutes issues des mesures physico-chimiques in-situ et des sondes.

Cela représente environ 1 journée de travail de technicien par semaine.

Délibération BS-2023-03 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention relative au suivi d'un dispositif de métrologie de la qualité des eaux du bassin versant de la loue entre l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue et le Département du Doubs
- Autorise le Président à signer la convention et tout document correspondant

7 Validation convention avec le SNO tourbières sur la RNR de Frasne Bouverans

La Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans a fait l'objet d'un programme de recherche, Peatwarm (2008-2012), qui a permis de mettre en évidence le rôle de puits de carbone des tourbières à sphaignes, en lien avec le changement climatique. Ce programme a fait l'objet d'une labélisation par le CNRS-INSU dans le cadre d'un Service National d'Observation, dit SNO Tourbières.

Aussi il convient d'établir une convention, qui lie la Communauté de Communes Frasne Drugeon, la Région, la Commune de Frasne, l'ONF, le CNRS, l'université de Franche-Comté et l'EPAGE. Celle-ci a pour objet de définir le cadre de mise en œuvre, sur le territoire de la tourbière active du Forbonnet, du programme du Service National d'Observation TOURBIERES (également ci-après dénommé « Programme du SNO ») portant sur l'impact du changement climatique global vis-à-vis du fonctionnement des tourbières à Sphaignes. Le SNO, qui est un réseau de 4 sites nationaux instrumentés, sert de structure support et pérenne à des projets de recherche et de valorisation durable des tourbières.

Les activités de recherche du SNO devront être détaillées et validées dans le cadre des plans de gestion successifs de la RNR (tous les 5 ans). La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et jusqu'au 31/12/2024. Elle pourra ensuite être renouvelée par avenant une fois le prochain plan de gestion de la réserve naturelle régionale validé, à savoir en 2025.

L'engagement de l'EPAGE, dans cette convention, consiste essentiellement à faciliter le travail de recherche et d'observation, dans la mesure de ses moyens et dans le respect de la réglementation en vigueur ; Il n'y a pas d'engagement financier.

Il est proposé aux membres du Bureau de valider la convention ci-jointe.

Délibération n°BS-2023-04 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention de mise en œuvre du service national d'observation tourbières sur le territoire de la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans
- Autorise le 1er Vice-Président à signer celle-ci

8 Convention avec la SAFER du Doubs

Il est proposé de passer une convention avec la SAFER du Doubs qui est suscpetible d'apporter un appui à l'EPAGE dans plusieurs domaines :

- En termes d'information sur les ventes de terrain intéressant l'EPAGE, via le dispositif vigifoncier
- En termes d'animation foncière sur des secteurs intéressant l'EPAGE, pour des projets de restauration de milieux aquatiques notamment
- En termes de négociation foncière

Pour le volet vigifoncier, celui-ci ne serait pas activé pour le moment dans l'attente des échanges en cours entre le Département du Doubs et la SAFER sur cet outil, en lien avec sa politique ENS.

Pour les autres volets la SAFER interviendrait sur ordre de mission de l'EPAGE selon des coûts unitaires et/ou forfaitaires fixés dans la convention.

La convention entrerait en vigueur à la date de signature, pour une durée initiale de 4 ans.

Le Président indique qu'il sera important que l'EPAGE dispose également de moyens d'animations foncières en interne pour accompagner ce travail.

Délibération n°BS-2023-05 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention de veille et d'intervention foncière entre l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue et la SAFER
- Autorise le Président à signer celle-ci et tout document correspondant

9 Programmation des 1ers ateliers de l'étude prospective changement climatique

Les 1ers ateliers participatifs de l'étude prospective sur le changement climatique auront lieu les 2 et 3 mars prochain. Une réservation de date sera envoyée dans les prochains jours.
Ateliers animés par le bureau d'étude Yannick Arama Consultant (co-traitant d'Artélia), accompagné de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, de 25 personnes environ.
Un document très synthétique de présentation du projet a été préparé à cet effet (voir annexe).
La liste des invités aux ateliers sera envoyée aux membres du bureau.

10 Questions et points d'informations divers

Des réunions sur le transfert de la compétence Eau Potable (AEP) aux EPCI sont organisées par le sous-préfet de Pontarlier, les 25 et 26/02/2023. Christian VALLET, Jean-Pierre FRIGO, Olivier BILLOT seront présents, pour la Communautés de Communes Altitude 800, elle sera représentée par Frédéric Toubin.
Monsieur Olivier BILLOT tient à souligner que pour la Communauté de Communes du Canton de Montbenoît, pour 2024 les stations d'épuration seront toutes rénovées et le schéma directeur d'eau potable sera mis en place. De plus dans le cadre du SPANC, un échange a eu lieu entre la CC Montbenoît et la CCA800 dans l'éventualité de mutualiser un poste.

La journée de lancement du Programme Life Climat tourbières du Jura aura lieu le 02 février aux Fontenelles, le Président ne pourra être présent, mais Béatrix LOIZON, Olivier BILLOT, Jean Pierre FRIGO, Christian VALLET et Claude LIETTA seront présents pour représenter le Bureau, l'ensemble des membres de l'équipe LIFE de l'EPAGE seront présents également.

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, l'EPAGE organise des animations :

- conférence le 31/01 aux Fins (MFR, J. Millat Carrus)
- conférence le 21/02 salle Morand à Pontarlier (V.Bichet, G.Magnon et JN Resch)
- Animation le 15/02 avec la fédération de chasse sur Tarcenay (B. Knaebel)

L'entreprise CVE, producteur d'énergie renouvelable, a contacté l'EPAGE pour étudier l'implantation d'une centrale hydroélectrique sur le barrage Gervais à Ornans. CVE est prête à porter une étude de faisabilité.
Il leur semble possible d'équiper en rive gauche cet ouvrage. La commune d'Ornans a été contactée et semble favorable à un tel projet. Il convient de voir quelle suite à donner à cette demande.
Jean Claude Grenier indique qu'il est nécessaire d'affiner la question avant de trancher.

Concernant la signature du contrat de bassin et la potentielle venue de la secrétaire d'Etat à l'écologie, le Président demande à ce qu'un courrier soit fait au Préfet pour solliciter son aide dans l'organisation de cette visite.

Un rendez-vous avec le Président de la Fédération de Pêche du Doubs avait été évoquée. Il est demandé au directeur de l'organiser lors du prochain bureau le 23 février à 16h00, qui pourrait avoir lieu sur le territoire du Val de Morteau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 11h15

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY